Image not found or type unknown

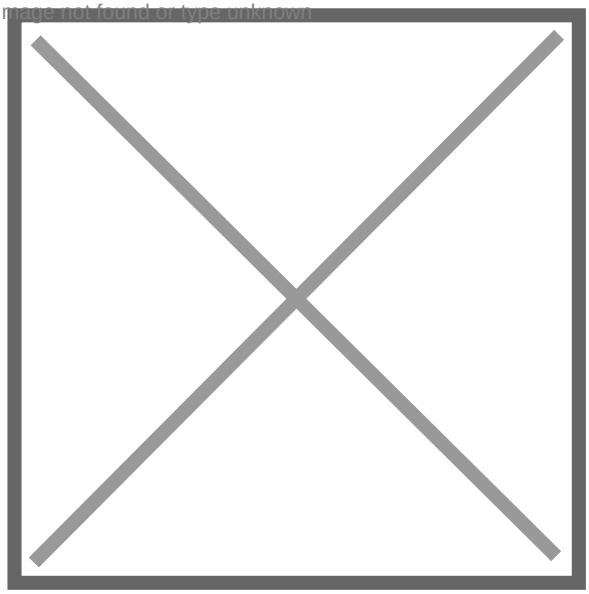

Pensions alimentaires saisies sur salaire et démission

Par **JonDo**, le **26/05/2021** à **20:13**

Bonjour,

Je paye une pension alimentaire pour mes enfants. Cette pension a une saisie sur salaire mise en place par un huissier. Je vais démisionner de mon entreprise pour partir travailler aux Etats-Unis.

Quelles démarches dois-je entreprendre pour continuer à payer la pension ?
A quel moment mon actuel employeur va arrêter de verser la pension et a quel moment je dois commencer à la verser ?

Dois-je demander a mon futur employeur de prélever sur salaire ma pension et tranférer la somme sur le RIB de ma créancière ?

Merci par avance pour le temps pris à me lire et à me répondre,

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/05/2021** à **22:36**

Bonsoir

Si votre employeur prélève la P.A, c'est qu'il y a eu procédure .

Celle-ci ne sera pas valable sur les USA (sauf avec une lourde procédure par le bureau du recouvrement des créances alimentaires (RCA) du ministère des affaires étrangères,)
...mais je suppose que vous avez la ferme volonté d'honorer cette obligation légale pour le bien-être et l'éducation de votre ou vos enfants ?

Donc c'est à vous, de manière autonome et responsable de faire vos virements mensuels.

Par **JonDo**, le **27/05/2021** à **13:37**

Merci ESP pour votre reponse. oui comme vous le mentionez, pour le bien de mes enfants je souhaite fermement continuer a honorer le payement de la pension alimentaire.

Je vous remercie encore pour le temps passer a me lire et a me repondre.

COrdialement

Jon

Par **Visiteur**, le **27/05/2021** à **21:17**

Ce fut avec plaisir !

Par **Visiteur**, le **27/05/2021** à **21:17**

Ce fut avec plaisir !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés